

Table ronde n°3 : Quels processus de rapportage sur la mise en œuvre des ODD et quel contenu?

Citations de l'Agenda 2030 relatives à la thématique :

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule, dans son article 47, que : « *C'est à nos gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer le suivi et l'examen, aux plans national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles au cours des 15 prochaines années. [...] Réuni sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau jouera un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial* ».

La dernière partie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est entièrement consacrée à la question du suivi et de l'examen de la mise en œuvre de ce Programme (articles 72 à 91). Le cadre de suivi et d'examen doit être « *solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré* (article 72) et doit permettre de « *promouvoir le principe de responsabilité à l'égard de nos citoyens, de soutenir une coopération internationale effective pour la réalisation du Programme et de favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel* » (article 73).

Les processus de suivi et d'examen établis à tous les niveaux doivent notamment, selon les prescriptions du Programme (article 74):

- suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles, y compris les moyens de mise en œuvre ;
- se dérouler dans une perspective de long terme et recenser les réalisations, problèmes, lacunes et facteurs clés de succès pour aider les pays à faire des choix en connaissance de cause ;
- revêtir un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent et faciliter la communication d'informations par toutes les parties concernées ;
- mettre à profit les cadres et processus existants ;
- être rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon plusieurs paramètres.

Le niveau national joue un rôle important car les rapports nationaux permettront d'évaluer les progrès accomplis et de recenser les problèmes aux niveaux régional et mondial (article 77). Les Etats membres sont ainsi encouragés « *à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. De tels examens devraient tirer parti des contributions des peuples autochtones, de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, en fonction de la situation, des politiques et des priorités nationales. Les parlements nationaux ainsi que d'autres institutions peuvent aussi y contribuer* » (article 79).

Le rapportage au niveau mondial a lieu dans le contexte du Forum politique de haut niveau, qui fera régulièrement le bilan des progrès accomplis. Ces bilans seront effectués notamment par voie des examens national volontaires (article 84 & UNGA RES 70/299).

Contexte belge:

Dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable, approuvée le 31 mai 2017, il est prévu de « *rédiger un rapport d'avancement circonstancié sur la mise en œuvre des ODD en Belgique, avec une fréquence de deux fois par législature* ».

La Belgique a présenté son premier examen national volontaire (National Voluntary Review - NVR) lors du Forum politique de haut niveau du juillet 2017. Cet exercice a donné lieu à la préparation d'un rapport, coordonné par un comité de pilotage politique présidé par le Premier Ministre et assisté par des représentants de diverses entités fédérales et fédérées. La Conférence interministérielle pour le développement durable (CIMDD) avait pour responsabilité la collecte des données relatives à la mise en œuvre des ODD en Belgique, le Ministère fédéral des Affaires étrangères celle des données

relatives à l'action extérieure et, enfin, l'Institut interfédéral de statistiques s'est chargé de l'annexe statistique (indicateurs de suivi) du rapport.

Pour garantir une participation de la société civile dans ce processus, les organisations de la société civile ont d'abord été invitées à fournir leur contribution (sur leurs propres actions de mise en œuvre des ODD et sur des points d'attention qu'elles avaient soulevés) aux auteurs du rapport. Ensuite, la CIMDD a demandé au Conseil fédéral du développement durable (CFDD) et aux conseils consultatifs des entités fédérées de rédiger un avis sur le projet de rapport. Celui-ci a été approuvé le 30 mai 2017 et soumis aux auteurs du rapport avant sa finalisation. Enfin, une table ronde a été organisée avec les différents groupes membres du CFDD le 20 juin 2017, permettant ainsi d'inclure des commentaires dans la version finale du rapport.

La Stratégie nationale de développement durable prévoit la rédaction d'un prochain rapport sur la mise en œuvre du Programme 2030 en Belgique d'ici la fin de la législature, à savoir au 1^{er} trimestre 2019.

Éléments de l'avis coordonné par le CFDD sur le rapport préparant le NVR:

En termes de processus, les conseils se disent satisfaits d'avoir pu apporter leur contribution au processus du NVR mais déplorent le délai très court dans lequel ils ont dû produire leur avis, compliquant la participation de toutes les parties prenantes dans le processus. Les conseils demandent également l'implication des Parlements dans le processus de suivi. Plus globalement, Les conseils sont demandeurs d'une évaluation du processus du NVR et veulent obtenir plus de clarté sur la façon dont les parties prenantes et les parlements peuvent jouer un rôle structurel en la matière et sur la façon dont l'évaluation sera traduite en une éventuelle réorientation des accords conclus et des instruments pour la réalisation du Programme 2030.

En termes de contenu, plusieurs éléments ressortent de l'avis émis par les conseils consultatifs, notamment :

- les conseils ont apprécié que des plans/ initiatives positives entrepris par les différents niveaux de pouvoir, les parties prenantes et les citoyens soient mis en avant dans le rapport, même si ceux-ci ont des statuts très différents (« petits » vs « grands projets ») et l'effet réel de ces derniers sur la réalisation des ODD peut être interrogé ;
- les conseils ont regretté l'absence d'une évaluation globale de l'atteinte de l'ensemble des ODD par la Belgique et de l'identification des ODD pour lesquels le pays n'enregistre pas de bons résultats, dans une perspective plus critique ;
- les conseils auraient souhaité que l'analyse attache une plus grande importance à la cohérence des politiques, y compris entre les politiques internes et internationales.

Questions abordées dans la table ronde :

Le processus de suivi et de rapportage sur la mise en œuvre des ODD par la Belgique est essentiel à plusieurs titres :

- c'est un temps de sensibilisation à cet agenda mondial ;
- c'est un temps de dialogue et d'échange sur les travaux en cours ;
- c'est un temps de mise en commun et de réflexions sur la cohérence des politiques menées.

Par conséquent, il est important que ce processus requière toute l'attention qu'il mérite, et soit effectué de telle façon à garantir les principes d'ouverture et de transparence.

A ce propos, deux grandes questions seront abordées dans cette table ronde :

- *Quels processus mettre en place pour que chaque acteur se sente impliqué et puisse mettre en évidence ses propres contributions (acteurs à impliquer et rôles de chacun, processus d'échange et de mise en commun, etc.) ?*
- *Quel contenu donner à ce rapportage : faut-il aller vers un inventaire de l'ensemble des initiatives et politiques menées pour atteindre les ODD ou faut-il favoriser la mise en évidence des bonnes pratiques et politiques innovantes ?*